

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2020

Conformément à l'exigence de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici les salaires et allocations du maire et des conseillers selon le règlement 2018-430

Titre	Salaire	Allocation	Salaire annuel
Maire	678.66\$/mois	339.33/mois	12 215.88
Conseillers(e) séance du conseil	84.83\$/mois	42.40\$/mois	1 526.76 \$
Conseillers(e) comités	67.86\$/présence	33.92\$/présence	Variable
Journée budget	135.72\$/journée	67.86\$/journée	203.58 \$/journée

Voici les montant versés par la MRC du Val-Saint-François, pour l'année 2020 et ce, pour la présence du maire, aux réunions, conseils d'administration et autres comités;

Titre	Salaire	Allocation	Salaire annuel
Maire	4 574,52\$	2 287,45\$	6 861.97\$

Le rapport est publié sur notre site internet : www.steannedelarochel.qc.ca